

**DIPLOME UNIVERSITAIRE
PRISE EN CHARGE DE L'INFECTION PAR LE VIH,
DES HEPATITES VIRALES
ET DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
3^{ème} Cycle**

UFR de rattachement : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement (I.S.P.E.D).

ARTICLE I - DEFINITION

Il est créé à l'Université de Bordeaux, dans le cadre de l'U.F.R. de Santé Publique, un diplôme d'université "Prise en charge de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine".

A compter de l'année universitaire 2015-2016, l'intitulé change pour devenir :

Diplôme Universitaire « Prise en Charge de l'Infection par le VIH des Hépatites Chroniques B et C et des Infections Sexuellement Transmissibles ».

A compter de l'année universitaire 2022-2023, l'intitulé change pour devenir :

Diplôme Universitaire « Prise en Charge de l'Infection par le VIH des Hépatites Virales et des Infections Sexuellement Transmissibles ».

ARTICLE II - OBJECTIFS DU DIPLOME

Ce diplôme a pour but d'apporter aux personnes concernées par les soins, l'aide psychologique, l'épidémiologie ou la prévention, une formation sur ces infections.

ARTICLE III - RESPONSABLES DE LA FORMATION

Responsable Principal :

Professeur Didier NEAU

Hôpital Pellegrin

Service Maladies Infectieuses et Tropicales

4^{ème} étage Tripode

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 56 79 55 23

Fax : 05 56 79 61 73

E-mail : didier.neau@chu-bordeaux.fr

Co-responsables :

Professeur Victor DE LEDINGHEN

(Partie hépatites)

*Service d'hépto-gastroentérologie
Hôpital Haut-Lévêque*

Professeur Charles CAZANAVE

(Partie infections sexuellement transmissibles)

*Service des Maladies infectieuses et Tropicales
Hôpital Pellegrin*

ARTICLE IV - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **15** et le maximum à **40**.

La formation s'adresse :

- Aux médecins de médecine libérale ou publique exerçant en cabinet ou à l'hôpital, qu'ils soient docteurs en médecine français, titulaires d'un doctorat d'université français mention médecine ou pourvus d'un diplôme de médecine leur permettant d'exercer la médecine dans leur pays,
- Aux internes inscrits en DES (médecine générale et spécialité),
- Aux internes et médecins inscrits en DESC de Pathologie Infectieuse et Tropicale,
- Aux pharmaciens ou internes en pharmacie,
- Aux IDE, sages-femmes et psychologues,
- Toute autre condition est soumise à l'accord du responsable du diplôme.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

L'inscription est soumise à l'autorisation du responsable coordonnateur du diplôme au vu du dossier du candidat.

L'autorisation d'inscription est à demander au mois de septembre.

Lieu de l'inscription :

L'inscription administrative est ensuite prise par le service de la scolarité de l'Université (Scolarité D.U. Santé) du 15 septembre au 31 octobre, sur autorisation du Président de l'Université et sur présentation d'un dossier conforme aux exigences réglementaires.

ARTICLE V - ENSEIGNEMENT

A) Durée :

Les études s'étalent sur une durée d'un an.

Le diplôme est ouvert un an sur deux.

B) Enseignement théorique :

L'enseignement se fait en présentiel et à distance (enseignement mixte). L'assistance au cours n'est pas obligatoire.

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **80 heures** + 12 heures d'enseignement dirigé, sous la forme de 2 journées consécutives par mois (jeudi et vendredi).

Les cours ont lieu dans la salle de réunion du Service des Maladies Infectieuses et Tropicales (4^{ième} étage, aile 2) de l'Hôpital Pellegrin (CHU de Bordeaux).

Date de début d'enseignements : décembre

Date de fin des enseignements : mai

Ce diplôme n'est pas ouvert au stage.

Le programme détaillé des enseignements figure en annexe du présent règlement.

C) Organisation :

L'enseignement est dirigé par un coordonnateur nommé par le Conseil de l'I.S.P.E.D. et assisté d'un collègue des enseignants du diplôme qu'ils appartiennent ou non à l'I.S.P.E.D.

ARTICLE VI - FRAIS DE FORMATION

Le droit spécifique est fixé à :

En formation initiale :

- Pour les DES de spécialité et de médecine générale, DESC maladies infectieuses et tropicales : 300 € /an
- Pour les autres candidats relevant de la formation initiale : **300 € /an**

En formation continue :

- Reprise d'études non financée : **500€ /an**
- Reprise d'études financée : **1500€ /an**

A ce droit, s'ajoute le droit de scolarité fixé annuellement par arrêté ministériel.

ARTICLE VII - CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITION DE VALIDATION

7-1 Nombre de session :

2 sessions d'examen (la 2^{ème} session étant une session de rattrapage).

7-2 Nature des épreuves :

L'épreuve écrite en présentiel est composée de Questionnaires à Choix Multiples (QCM) et de cas cliniques, d'une durée de 3 heures.

7-3 Validation :

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir la moyenne générale.

Jury :

Le jury est désigné par le Conseil de l'I.S.P.E.D. sur proposition du coordonnateur de l'enseignement du diplôme et soumis à l'approbation du Président de l'Université.

ARTICLE VIII - REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas autorisé.

ARTICLE IX - DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme est signé par le Président de l'Université et délivré sous le sceau de l'Université de Bordeaux.

Création : Conseil UFR de Santé Publique du 15/06/1989, du 21/09/1989
C.E.V.U. du 10/07/1989

Modifications : Conseil UFR de Santé Publique du 19/02/1990
C.A. du 12/02/1992
Conseil UFR de Santé Publique du 13/02/1992
UFR de Santé Publique du 11/07/1995
C.A. du 20/10/1995.

FUSION AEU/DU : C.A. du 16/06/1997
Conseil ISPED du 07/07/1997

Modifications : C.A. du 12/09/1997
Conseil ISPED du 07/07/1997

Conseil ISPED du 20/11/2001
C.A. du 19/02/2002
C.A. du 17/05/2002
Conseil ISPED du 29/05/2002

Conseil ISPED du 07/11/2003
C.A. du 11/12/2003

Suspension : Conseil ISPED du 02/11/2006
C.A. du 20/12/2006

Modifications : Conseil ISPED du 16/05/2012
C.E.V.U. du 04/10/2012

Conseil ISPED du 27/05/2013
C.E.V.U. du 04/07/2013

Changement d'intitulé, du coût de la formation et modifications :
Conseil ISPED du 19/06/2015
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2015

Changement d'intitulé et modifications :
Conseil ISPED du 17/05/2022
Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022
(Version 13)

Annexe :

Programme du Diplôme Universitaire :

Prise en charge de l'infection par le VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (Session 2022-2023)

Module I (responsable Pr De Ledinghen)

Hépatites virales

- Conduite à tenir devant une cytolysse aiguë, une cytolysse chronique et une augmentation des gamma GT
- Hépatite chronique B : épidémiologie, histoire naturelle, symptomatologie clinique, aspects virologiques, traitement, hépatite delta, vaccination B
- Hépatite chronique C : épidémiologie, rôle du médecin généraliste dans le dépistage, histoire naturelle, aspects virologiques, manifestations cliniques y compris manifestations extra-hépatiques, traitement, rôle du médecin généraliste dans le suivi thérapeutique
- Diagnostic, histoire naturelle et complications (hypertension portale, dépistage du carcinome hépatocellulaire), suivi de la fibrose (ponction biopsie hépatique, marqueurs de fibrose).
- Hépatites A et E

MODULE II :

Epidémiologie de l'infection par le VIH

- Situation actuelle en France et dans le monde
- Modes de transmission
- Particularités de l'infection par le VIH en pays en voie de développement

MODULE III :

Aspects viro-immunologique de l'infection par le VIH

- Classification des rétrovirus
- Aspect structuraux du VIH
- Mécanismes immunopathologiques de l'infection par le VIH
- Outils virologiques et immunologiques
- Activation immunitaire au cours de l'infection par le VIH et conséquences
- Histoire naturelle de l'infection par le VIH
- Eradication virale

MODULE IV

Aspects cliniques de l'infection à VIH

- Primo-infection
- Manifestations pulmonaires
- Manifestations neurologiques
- Manifestations dermatologiques
- Manifestations ophtalmologiques
- Manifestations digestives
- Infection par le VIH chez la mère et l'enfant
- Co-infection VIH-virus des hépatites
- Tuberculose et infections à mycobactéries
- Pathologies malignes (lymphomes, cancers)
- Manifestations osseuses et rénales
- Manifestations cardio-vasculaires

Module V

Aspects thérapeutiques

- Traitement antirétroviraux
- Résistance aux antirétroviraux
- Stratégie d'utilisation des antirétroviraux et surveillance
- Complications des antirétroviraux

Module VI

Prévention. Politique de soins. Aspect psychologiques et sociaux.

- Prévention de la transmission
- Nouvelles stratégies de dépistage
- Vaccination au cours de l'infection par le VIH
- Réseaux (VIH-VHC) ville-hôpital

Module VII (responsable Pr Cazanave)

Infections sexuellement transmissibles

Enseignements dirigés :

Stratégie d'utilisation des antirétroviraux, pathologies associées au VIH, pathologies opportunistes.